

# genève enchères

## conditions de la vente silencieuse

La participation aux ventes aux enchères entraîne l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions de vente :

**1.** La vente a lieu strictement **au comptant**, en francs suisses et **sans garantie**.

**2.** Durant les jours d'exposition, les visiteurs peuvent déposer une offre d'achat signée dans une urne scellée qui sera ouverte et dépouillée sous le contrôle de l'huissier à la fin de l'exposition. Les offres d'achat peuvent aussi être transmises par fax ou par courrier, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

**3.** L'offre la plus élevée remportera l'objet. Le prix de l'objet sera établi selon la mise immédiatement inférieure majorée de 10%.

Par exemple :

L'offre la plus élevée est de CHF 500.

L'offre immédiatement inférieure CHF 400.

Le lot sera adjugé à CHF 440 (commission et TVA en plus).

Entre CHF 10 et 490, les paliers d'enchères minimaux sont de CHF 10. Entre CHF 500 et 950, les paliers d'enchères minimaux sont de CHF 50. Au-delà de CHF 1'000, les paliers d'enchères minimaux sont de CHF 100. En cas d'offre non-conforme aux paliers ci-dessus, Genève Enchères arrondira au palier d'enchère inférieur.

**4.** L'acheteur paie une échute de **20%** en sus du prix d'adjudication, plus TVA de 7.7% sur cette commission. Pour les lots marqués d'un \*, la TVA due par l'acheteur est calculée sur le prix d'adjudication augmenté de l'échute.

**5.** Le catalogue a été rédigé avec soin en toute bonne foi. Les informations comprises dans le catalogue sont uniquement l'expression d'une opinion et ne constituent pas une garantie. Elles sont fournies à titre purement indicatif. Il en est de même des photographies, dimensions et poids. Aucun dommage n'est mentionné dans le catalogue.

**6.** L'exposition permettant aux acheteurs de se rendre compte de l'état des objets, il ne sera admis aucune réclamation sera admise après le dépouillement de l'urne.

**7.** Les profits et risques passent à l'acheteur dès l'attribution des lots et les achats tombent sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il ne devient toutefois propriétaire de l'objet qu'une fois le paiement complet effectué.

**8.** Le paiement doit être effectué en francs suisses au plus tard dans les 5 jours suivant le dépouillement. Le dépouillement des urnes se fera à la date indiquée dans le catalogue. En cas d'offres identiques, l'offre gagnante sera déterminée de manière aléatoire.

**9.** Les lots doivent être enlevés aux frais et risques de l'acheteur. Sauf accord contraire, aucun lot ne sera remis avant la fin de la vacation et avant le paiement total du prix. Les heures de remises des lots sont indiquées dans le catalogue. Les objets qui n'ont pas été retirés dans les 7 jours à compter du dernier jour de la vente seront envoyés dans un garde-meubles aux frais et risques de l'acheteur. Un montant de CHF 30 par lot et par semaine sera facturé, ainsi qu'un montant forfaitaire de CHF 100 de frais administratifs.

**10.** Tout litige relatif à la vente sera soumis à l'application exclusive du droit suisse et à la juridiction des tribunaux du canton de Genève, quel que soit le domicile des parties.

**11.** Les autres conditions de ventes inscrites dans le catalogue ainsi que sur le site internet s'appliquent subsidiairement.

### genève enchères

rue de monthoux 38  
ch 1201 genève

t +41 22 710 04 04

f +41 22 710 04 05

contact@geneve-encheres.ch

www.geneve-encheres.ch